

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS407

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 21

A la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« des conventions »,

les mots :

« une convention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.